

NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT

Résumé

Le CISSS de la Montérégie-Ouest s'est doté d'une nouvelle politique de gestion de ses parcs de stationnement. Celle-ci sera appliquée à compter du 1^{er} avril, de manière progressive, pour l'ensemble des stationnements de l'établissement.

Objectifs du projet

- Se conformer à la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de financement des activités accessoires, qui ne correspondent pas à la mission première de l'établissement.
- Afin d'assurer la couverture des frais d'entretien des stationnements, établir une tarification, basée sur le principe « utilisateur-payeur », en tenant compte des particularités de l'environnement et des différentes missions de l'établissement.
- Assurer et faciliter l'accessibilité aux installations.
- Harmoniser la gestion des parcs de stationnement pour l'ensemble des installations.

Changements à venir

La grille tarifaire a été élaborée de façon à mettre en place certaines nouvelles mesures, notamment :

Pour le personnel

- Une vignette de stationnement est maintenant nécessaire si vous souhaitez vous stationner dans tous les stationnements du CISSS. Cette vignette est valide dans toutes les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest, dont la tarification de l'ensemble du personnel à temps plein est de 10 \$ par paie.
- Tarification journalière pour le personnel à temps partiel, en fonction des jours travaillés, soit 1 \$ par jour travaillé.
- L'implantation d'un Fonds vert qui permettra de financer des projets de développement durable bénéfiques pour tous.

Pour les usagers

- La gratuité pour les 30 premières minutes.
- La modulation dans la tarification (de 31 minutes à 3 h 59) et atteinte d'un tarif maximal après 4 h de stationnement.
- La considération de la clientèle vulnérable.
- La considération des utilisateurs fréquents.
- La considération des proches aidants.

Implantation

- L'application de cette politique nécessite des préparatifs selon l'aire de stationnement visée (ex. : installation d'horodateurs, de barrières, asphaltage, éclairage, etc.) et c'est pourquoi l'application de cette politique se fera progressivement.
- Le déploiement se fera sur plusieurs mois et les premières installations où la politique sera implantée seront les hôpitaux, les services externes (CLSC, cliniques externes, etc.), les centres d'hébergement et finalement les autres sites.
- Les utilisateurs seront avisés de l'implantation de la politique dans leur installation et une tournée des certaines installations spécifiques aura lieu d'ici quelques semaines.

Fonds vert

Le CISSS souhaite favoriser l'utilisation des transports alternatifs et la réduction des gaz à effet de serre. À partir des revenus associés à la gestion des parcs de stationnement, il mettra en place le Fonds vert. Un montant annuel équivalent à 5 % des revenus totaux des revenus des parcs de stationnement sera destiné à ce fonds. Cette enveloppe annuelle servira à favoriser les initiatives en développement durable relativement au transport (ex. : bornes de charge électrique, installation de support à vélos, etc.). L'équilibre budgétaire du CISSS est un prérequis à la mise en place de ce fonds.

Échéancier du projet

Étapes réalisées

- **Automne 2016** : Rencontres d'un comité de travail de 10 personnes (principalement des gestionnaires des différentes missions de l'établissement et un représentant du comité des usagers) pour élaborer la politique.
- **30 novembre 2016** : Adoption de la politique au conseil d'administration.
- **16 décembre 2016** : Début des rencontres avec les comités de gestion des directions pour présenter les grandes lignes de la politique.

Prochaines étapes

- **Février 2017** : Rencontrer les différentes directions, fondations, les syndicats.
- **Février 2017** : Réaliser une tournée des installations plus particulièrement touchées par ces changements.
- **Février 2017** : Informer les partenaires.
- **Février 2017** : Diffuser un appel d'offres pour la sélection d'une firme gestionnaire de parcs de stationnement.
- **Février-mars 2017** : Élaborer un plan de déploiement, en collaboration avec les parties prenantes de l'établissement.
- **Avril 2017** : Débuter l'implantation par phase (hôpitaux, CLSC, centres d'hébergement, services externes).